



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Comptabilité

Question écrite n° 45272

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les règles comptables applicables aux établissements sanitaires et sociaux. Certains établissements souhaitant réaliser l'entretien de leurs matériels médicaux par leur personnel se retrouvent pénalisés sur le plan budgétaire. Aucun compte du groupe 2 ne permettant de constater l'achat des pièces détachées utilisées par le personnel des établissements, ces achats sont constatés sur un compte du groupe 3. Or, le taux d'évolution des budgets hospitaliers, différent suivant les groupes (le taux est plus élevé pour le groupe 2 que pour le groupe 3), conduit à sanctionner budgétairement une recherche d'économie de gestion. Il lui demande donc quelles sont ses intentions afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Certains établissements publics de santé souhaitent réaliser l'entretien de leur matériel médical par leur personnel. L'achat des pièces détachées nécessaires pour assurer cette maintenance est imputé au compte 6027 « ateliers » du groupe fonctionnel no 3. Lorsque ces établissements n'assurent pas eux-mêmes la maintenance de leur matériel médical, ils ont recours à des entreprises extérieures. Les frais qui en résultent sont constatés au compte 61562 « services extérieurs, maintenance du matériel médical » du groupe fonctionnel no 2. Toutefois, cette différence en matière de comptabilisation des charges afférentes à la maintenance du matériel médical ne conduit pas à sanctionner budgétairement une recherche d'économie de gestion pour l'établissement qui choisit d'assurer lui-même cette maintenance. En effet, les conditions de fixation des budgets ne prévoient pas systématiquement un taux d'évolution plus élevé pour le groupe 2 que pour le groupe 3. En la matière, la définition de la stratégie budgétaire est de la compétence de l'établissement public de santé en accord avec l'agence de l'hospitalisation.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45272

Rubrique : Institutions sociales et medico-sociales

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5982

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 813